

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

Ouverture de séance 19 h 00
 Fin de séance

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 15 AVRIL 2016

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2016	Objet de la délibération
10/2016	Affectation du résultat d'exploitation 2015
11/2016	Vote des 4 taxes
12/2016	Budget Primitif 2016
13/2016	Aire de jeux - acquisition de terrain
14/2016	Cession du tracteur
15/2016	Dépenses à affecter aux comptes 623 "Fêtes et Cérémonies" et 625 "Réceptions"

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	Excusée
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	Excusé
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	Procuration à Laurent SCHMITT

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	Excusée
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2016 - DCM N° 10/2016

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Etaient présents : KONIECZNY Alain - ALBERT Julien - SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel - SCHMITT Kévin - GOUTH Laurent - FRANCHINI Jean-Luc

Absents excusés : KLEIN Christophe - FISCHER Jean-Paul - RICHERT Rosetta - BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuratin à Laurent SCHMITT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain KONIECZNY
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **133 108.81 €**

un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

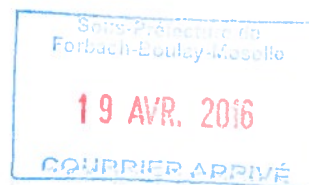
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement :		0 €
Résultat d'investissement :	EXCEDENT	0.00 €
de l'exercice	DEFICIT	134 690 97 €
A - Excédent de fonctionnement au		
Restes à réaliser Dépenses		181 632.00 €
Restes à réaliser Recettes		
Exécution du virement à la section d'investissement		133 108.81 €
Affectation complémentaire en réserve		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		0.00 €
B - Déficit de fonctionnement au		
Déficit à reporter		

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16/04/2016
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié - Publié
le 16/04/2016
Transmis à la S.P.
le 16/04/2016



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – FRANCHINI Jean-Luc

Absent excusé : KLEIN Christophe – FISCHER Jean-Paul – RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuration à SCHMITT Laurent

N° 11/2016 – VOTE DES 4 TAXES

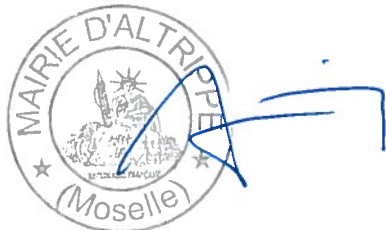
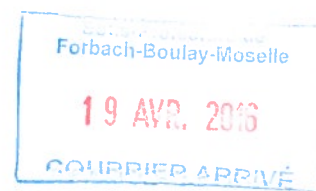
Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des bases d'imposition pour l'exercice 2016 et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE de laisser inchangé les taux des 4 taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation	: 21.23 %
Foncier bâti	: 14.60 %
Foncier non bâti	: 53.59 %
Cotisation foncière des entreprises	: 16.13 %

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16 avril 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 16.04.2016
Transmis à la S.P.
Le 16.04.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – FRANCHINI Jean-Luc

Absent excusé : KLEIN Christophe – FISCHER Jean-Paul – RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuration à SCHMITT Laurent

N° 12/2016 – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée ses propositions de crédits pour le budget de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

ADOPTE les propositions du Maire pour ce budget dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 279 806 €
Recettes : 279 806 €

Section d'investissement :

Dépenses : 493 483 €
Recettes : 493 483 €

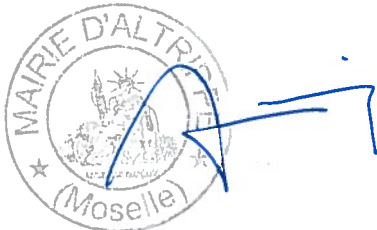
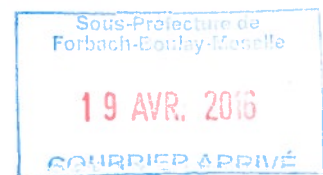
VOTE

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16 avril 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 16.04.2016
Transmis à la S.P.
Le 16.04.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – FRANCHINI Jean-Luc

Absent excusé : KLEIN Christophe – FISCHER Jean-Paul – RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuration à SCHMITT Laurent

N° 13/2016 – AIRE DE JEUX – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose,

Le Conseil Municipal avait délibéré en date du 14 novembre 2015 pour l'acquisition du terrain appartenant au Conseil de Fabrique, cadastré Section 3 parcelle 59 d'une contenance de 8 a 05 ca, en fixant le prix d'acquisition à 130 €/are

L'avis rendu par le Service des Domaines, en date du 30 octobre 2015, compte tenu des données les plus récentes du marché foncier local s'établissait à 88 €/are.

Le Conseil de Fabrique a délibéré et s'est prononcé sur la base du montant proposé par le Service des Domaines.

Or, l'Evêché exige que les deux parties doivent s'entendre sur un même prix.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE de reporter sa délibération du 14 novembre 2015

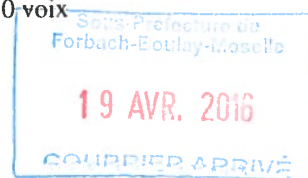
DECIDE de s'aligner sur le prix d'acquisition fixé par le Service des Domaines et approuvé par le Conseil de Fabrique

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle au prix de 88 €/are

AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives à intervenir.

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16 avril 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 16.04.2016
Transmis à la S.P.
Le 16.04.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – FRANCHINI Jean-Luc

Absent excusé : KLEIN Christophe – FISCHER Jean-Paul – RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuration à SCHMITT Laurent

N° 14/2016 – CESSION DU TRACTEUR

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur auprès des établissements MARTIN à DIFFEMBACH LES HELLIMER, le Conseil Municipal autorise le Maire à céder l'ancien tracteur pour 39 000 € dans le cadre d'une reprise.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.

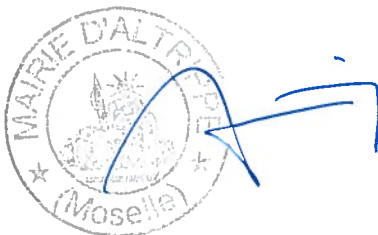
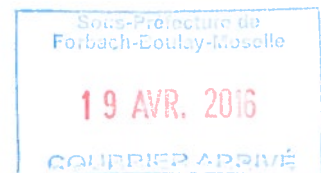
VOTE

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16 avril 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 16.04.2016
Transmis à la S.P.
Le 16.04.2016

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – FRANCHINI Jean-Luc

Absent excusé : KLEIN Christophe – FISCHER Jean-Paul – RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine

Procuration : KLEIN Christophe a donné procuration à SCHMITT Laurent

N° 15/2016 – DEPENSES A AFFECTER AUX COMPTES 623 « FETES ET CEREMONIES » et 625 « RECEPTIONS »

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier Principal,

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre aux comptes 623 « Fêtes et cérémonies » et 625 « Réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à ces articles budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge au compte 623, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, illumination arbre de Noël, Saint-Nicolas
- Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, présents, frais de restauration et récompenses offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, anniversaires doyen et doyenne, départ d'un agent de la collectivité, cérémonies et réceptions.

Il est proposé de prendre en charge au compte 625, les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées à l'achat de boissons, denrées et petites fournitures pour l'organisation des réunions de travail, repas de formation.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 « fêtes et cérémonies » et 625 « réceptions » dans la limite des crédits repris au budget communal.

VOTE

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 16 avril 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
le 16.04.2016
Transmis à la S.P.
le 16.04.2016

